

Institut des Artisans de Québec.

LES dépenses additionnelles encourues par le Comité de régie en arrangeant les nouvelles chambres de l'Institut dans la Halle des Frères-maçons, rue Baude, nécessitent qu'il soit fait à ceux des souscripteurs qui doivent des arriérés, de payer les souscriptions au sousigné, qui est autorisé à les recevoir.

CHS. J. FORD, Rec. Sec. pro. tem.

Québec, 10 mai 1853.

AVERTISSEMENT.—La Bibliothèque de l'Institut des Artisans de Québec sera ouverte MARDI prochain au soir, de 5 à 8 heures.

JOHN TEED, bibliothécaire.

25 mai 1853.

AUX CHARPENTIERS ET CONSTRUCTEURS. On recevra MARDI le 4 de juin, des soumissions de la part de ceux qui voudront contracter pour faire certaines réparations à une maison, n. 45, rue St. Louis appartenant à Miss Mountain.

FREDK. HACKER, architecte.

Québec, 25 mai 1853.

AUX ARCHITECTES, CONTRACTEURS, &c. On recevra JEUDI le 6 juin, des soumissions de la part de ceux qui voudront contracter pour la construction d'un quai, soit en briques ou en bois, rue Arthur, basse-ville, pour J. Levesque, Levesque, écuyer.

FREDK. HACKER, architecte.

Québec, 25 mai 1853.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS est donné par le présent, que la société existante entre le sousigné et M. Malcolm Macintyre, à Québec et à Montréal, sous le nom de SIMPSON, MACINTYRE & Co., fut dissoute par la mort du dit M. Malcolm Macintyre, le 20 juin 1852.

ROBERT SIMPSON.

Québec, 1 mai 1853.

AVIS.—La sousignée prie toutes personnes qui ont des réclamations à exercer contre la communauté qui a existé entre elle et feu LOUIS LATOUCHE son mari, de les transmettre sans délai au bureau de M. RENE G. BELLEAU, N. P. et ceux qui doivent à cette communauté sont requis de payer immédiatement, soit à elle-même ou à ce monsieur.

MARIE COUTURE veuve LATOUCHE.

Québec, 28 mai 1853.

AVIS.—Les sousignés informent respectueusement les marchands et citoyens de Québec, qu'ils ont ouvert leur bureau N. 28, rue St. Pierre.

MILLS & KNAPP, Courtiers de lettres de change et d'argent.

Québec, 11 mai 1853.

AVIS.—Le sousigné étant d'ancien notaire curateur à la succession de feu LEONEL S. LEVEY, dans son vivant de Québec, marchand, demande toutes les personnes ayant des réclamations contre le dit défunt, de les présenter au bureau de M. P. LANGLOIS, frères, et tous ceux qui y doivent sont requis de payer immédiatement le montant de leurs dettes respectives à L. J. McNair, qui est d'ancien notaire et autorisé par le sousigné à les arranger.

GEORGE PEMBERTON.

Québec, 4 mai 1853.

AVIS.—Les affaires ci-devant transigées à Québec et à Montréal, sous le nom et raison de SIMPSON, MACINTYRE & Co. seront continuées par le sousigné, savoir: à Québec, sous le nom et raison de ROBERT SIMPSON & Co. et à Montréal, sous celui de SIMPSON, STEWART & Co.

ROBERT SIMPSON, JOHN STEWART, GEORGE RHYNAS, par son procureur

R. SIMPSON.

Québec, 1er mai 1853.

AVIS.—Le prix du fer en barre de St. Maurice sera réduit de 20s. par quintal sur toutes les sortes manufacturées aux dites forges; plaques de soc à 27s. 6d., et les chaudières pour les alkalis (Pot Ash) à 20s. du 1er mai prochain.

Trois-Rivières, 19 avril 1853.

AVIS.—Le sousigné ayant acquis par titre authentique de M. John Belcher, résident à la Pointe-Lévy, un moulin à carder situé en la paroisse de St. Michel, et ayant encore une forte somme à payer au dit John Belcher, sur son acquisition, prie les créanciers soit hypothécaires ou chirographaires du dit John Belcher, de présenter leurs réclamations au sousigné le ou avant le 15 juin prochain, auquel temps les dites dettes seront payées, et ce avec le consentement du dit John Belcher. Les réclamations à être déposées chez M. F. BELLEAU, écuyer, avocat, rue Ste. Anne, n. 14, ou chez M. McPherson, notaire, à Québec.

PATRICK RYAN.

Québec, 15 avril 1853.

AVIS.—Débarqué dans le mois d'octobre dernier, du navire DORCHESTER, Carrick, de Liverpool, deux paquets en papier adressés à "HENRY LIZARS, éc." Le propriétaire, en prouvant sa propriété et payant les frais, peut les recevoir, en s'adressant à

H. GOWEN & Co.

Québec, 10 avril 1853.

AVIS.—Les affaires ci-devant transigées en cette ville par les sousignés, sous le nom et raison de ROBERT GILLESPIE & Co., cessent d'aujourd'hui par consentement mutuel.

Toutes les personnes endettées à la susdite société sont requises de payer le montant de leurs comptes respectifs à ROBERT GILLESPIE, qui est d'ancien notaire et autorisé à donner des quittances, et il régiera toutes les réclamations contre icelle.

ROBERT GILLESPIE, CHARLES GILLESPIE, M. E. GILLESPIE.

Québec, 2 avril 1853.

AVIS.—Toutes personnes endettées envers la succession de feu JOHN CANNON, écuyer, sont requises de payer le montant de leurs dettes respectives à E. B. LINDSAY, écuyer, notaire, qui est autorisé à donner des quittances, et tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession sont priés d'envoyer sans délai, au même, leurs comptes dûment attestés.

(Signé) J. F. CANNON, tuteur des mineurs.

E. G. CANNON, DENIS MURRAY.

Québec, 1er mars 1853.

AVIS.—L'association ci-devant existant entre Wm. MUNRO et GEORGE CAMPBELL, sous le nom et raison de Munro & Campbell, est dissoute, de consentement mutuel, depuis le 18 courant. Ceux auxquels la dite société peut être endettée sont priés de transmettre leurs comptes, et ceux endettés envers la dite association sont priés de payer le montant de leurs dettes respectives au sousigné.

GEORGE CAMPBELL, chez M. GEO. ARNOLD, Basse-Ville.

25 février 1853.

AVIS.—La société qui existait ci-devant entre les sousignés, sous les noms et raisons de J. & J. BAXTER, est dissoute de consentement mutuel à compter du 14 décembre dernier. Les personnes endettées envers la dite société sont priées de payer sans délai à JAMES BAXTER, fils, qui est autorisé à donner quittance.

J. & J. BAXTER.

Québec, 15 janvier 1853.

AVIS.—Tous ceux endettés à la société ci-devant ROSS, McNAUGHT & Co. sont respectueusement requis de régler leurs comptes avec le sousigné, dument autorisé à cet effet, au bureau de Home McNaught & Co., avant le 25 courant; tous les dettes dues après cette date seront mis pour collection entre les mains d'un avocat.

G. MUNRO ROSS.

Québec, 8 janv. 1853.

AVIS.—Toutes les personnes endettées à la succession de feu Daniel Sutherland, ci-devant député maître de poste général de l'Amérique du Nord Britannique, sont requises de payer le montant de leurs dettes respectives aux sousignés exécuteurs et exécuteur de la dernière volonté et testament du défunt, et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession sont priés de les présenter, dument attestées, aussitôt que faire se pourra.

MARGARET SUTHERLAND, T. A. STAYNER.

Québec, 4 décembre 1852.

AUX PARENTS ET GARDIENS.

ON demande un apprentif chez un apothicaire et droguiste, un jeune homme de 15 à 16 ans, de connexions respectables et d'une bonne éducation, qui parle le français et l'anglais avec facilité.

J. J. SIMS, S'adresser à Québec, 25 avril 1853.

JAMES MURRAY, A. M., pour les dernières années maître principal de l'Académie de Berthier, saisit cette occasion pour avertir le public, qu'il a ouvert une ACADEMIE pour l'instruction de jeunes messieurs dans le bourg de William-Henry, sain, charmant et convenablement situé.

Conditions pour les pensionnaires au-dessous de 12 ans £28 par an; Dito dit au-dessus de 12 ans £26 par an. Le Latin, le Grec, le Français et l'Anglais y sera enseigné grammaticalement. L'Arithmétique, la tenue de livres et les mathématiques, etc. Aucune charge additionnelle, à l'exception de livres et papiers. L'attention la plus stricte sera portée sur la commodité, les morales et les progrès des élèves. On se propose de former, en liaison avec l'institution ci-dessus, mais dans des appartements séparés, une institution pour de jeunes demoiselles. M. M. aura soin des parties les plus solides de leur éducation, les parties qui seront d'ornemens, telle que la musique, le dessin, etc. seront enseignées par une dame compétente pour cet objet, avec laquelle les jeunes demoiselles peuvent prendre leur pension. Pour d'autres particularités on peut s'adresser au bureau du Courant, à Montréal, au bureau de la Gazette de Québec, aux capitaines Armstrong à bord de leurs bateaux à vapeur respectifs, ou à M. MURRAY à l'Académie—William-Henry 18 mai 1853.

Le sousigné prend la liberté d'informer les syndics des écoles et autres ayant des réclamations contre le gouvernement, qu'il se chargera avec plaisir des affaires dont on voudra bien lui confier les soins comme agent, et considérant son expérience dans les affaires, on peut se fier qu'elles seront exécutées avec ponctualité et promptitude. Les honoraires exigés seront modérés; pour références, si on le désire, on peut en donner des plus respectables.

Geo. CHAPMAN, junior, agent.

No. 11, Côte de Léry, Québec, 12 mai 1853.

ON a besoin à Portneuf d'un maître d'école, sobre et de bonne conduite, qui sache l'anglais et le français grammaticalement et on lui donnera un salaire libéral en s'adressant aux syndics sousignés.

HALE et BIGUE, syndics.

CHANGEMENT DE DEMEURE.—M. R. DEVERY, Confiseur, prévient ses amis et le public en général, qu'il a transporté son établissement au No. 8, rue St. Joseph, en arrière de la maison de John McNider, écuyer, ci-devant occupé par Aug. Germain, écuyer; et qu'il espère que ses amis continueront à le favoriser de leur encouragement libéral.

N. B. Un certain nombre de Messieurs pourront y trouver une excellente pension avec logement.—15 mai 1853.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Les sousignés en remerciant les habitants de Québec et du voisinage, pour l'encouragement libéral qu'ils ont eu depuis qu'ils ont commencé des affaires, demandent la permission d'avertir respectueusement le public, qu'ils ont transporté leurs marchandises à ce magasin nouveau bien étendu, n. 26, rue St. Jean, (ci-devant l'hôtel de Malhot, et maintenant la propriété de l'honorable, juge-en-chef) où ils attendent, par les premiers vaisseaux, un assortiment étendu de marchandises sèches, choisis dans les marchés anglais et écossais par l'un des associés, qui seront vendues à des prix bien modérés.

L. KIDD & Co.

Québec, 8 mai 1853.

DEMEUREMENT.—M. FREDERICK HACKER, architecte, &c., informe ses amis et le public qu'il a transporté son bureau de la rue St. Joseph au no. 12, rue St. Stanislas, Québec, 1er mai 1853.

LE DR. WALLER a l'honneur d'informer ses amis qu'il a transporté sa demeure, vis-à-vis le cimetière anglais, faubourg St. Jean.

Québec, 25 mai 1853.

J. McKEE, chirurgien-dentiste, a transporté son domicile du n. 7, au n. 18, rue de la Fabrique, à côté de M. P. Langlois.—2 mai 1853.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le docteur VON IFFLAND a transporté sa demeure au n. 22, maison de madame McGregor, rue du Palais, près du docteur Painchaud.—Québec, 25 avril 1853.

DOCTEUR LYONS a transporté son domicile de la rue Stanislas, au n. 38, rue Ste. Anne, trois portes en deçà de l'Esplanade.—28 mai 1853.

LES sousignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de transporter leur bureau de la rue des Grisons, sur le Cap, au n. 23, rue St. Louis, vis-à-vis des casernes des officiers.

G. BROWNE & Co. architectes.

27 avril 1853.

Le sousigné étant d'ancien notaire curateur à la succession de feu E. A. IRELAND, écuyer, de son vivant de la cité de Québec, requiert tous ceux qui ont des réclamations contre le défunt de les lui présenter à son office rue Ste. Anne, et ceux qui y doivent de payer immédiatement le montant de leurs dettes respectives.

R. LELIEVRE.

Québec, 7 mai 1853.

La société qui existait ci-devant entre Wm. Sharples de Liverpool et John Leather et Co. se trouvant dissoute par la mort de John Leather, les affaires seront conduites à l'avenir sous le nom et raison de Wm. Sharples et fils.

Wm. SHARPLES, par son procureur, HENRY SHARPLES.

Québec, 14 mai 1853.

LES affaires ci-devant transigées par C. Wood et Cie. seront continuées par les sousignés associés de ce jour sous le nom et raison de WOOD et GRAY.

ROBERT WOOD, FROST R. GRAY.

Québec, 1er mai 1853.

FREDK. WYSE, perruquier et parfumeur, reconnaissant pour l'encouragement libéral qu'il a rencontré durant un séjour de vingt-et-un ans à la basse-ville, informe respectueusement les messieurs et le public en général, qu'en addition à son présent établissement, il se propose d'ouvrir en mai prochain un magasin, rue du Palais, vis-à-vis l'Abon Hotel, haute-ville; et il espère par sa ponctualité mériter la continuation de l'encouragement qu'il a déjà rencontré; en addition à son présent fonds de marchandises, il attend sous peu de Londres un assortiment de parfums, de bijoux, de musique, d'instruments et lignes pour pêcher, de coutellerie, de pernuques, etc.

Aussi à louer, sept chambres, galeries, caves et étable, dans la demeure qu'il occupe maintenant.

Possession à donner le 15 juillet prochain. No. 28, au pied de la rue la Montagne, basse-ville de Québec. 25 avril 1853.

CITY HOTEL.

LE CITY HOTEL est plaisamment situé dans la rue Ste. Anne, Haute-ville, étant la rue la plus centrale et la plus plaisante à Québec, et aucun établissement de ce genre dans les provinces ne peut le surpasser dans l'excellence et la commodité de ses appartements, en ce qui regarde les salons et les chambres à coucher, qui sont garnies de la meilleure manière.

Considérant le grand nombre et la respectabilité de ses pratiques, ainsi que les témoignages et les reconnaissances flatteuses qu'il ont eu la bonté de lui faire, M. HOWARD est assuré que les messieurs ou les familles, qui veulent bien dorénavant le favoriser de leur pratique, n'auront pas de regret d'avoir encouragé le City Hotel.

M. H. est reconnaissant de l'encouragement passé, et ne manquera à aucun effort de sa part pour mériter la bienveillance future de ses amis et du public.

R. HOWARD, junr.

N. B.—Le sousigné aura en tout temps des voitures et des chevaux pour l'accommodation du public, et prêts à l'arrivée des bateaux à vapeur.

R. H., junr.

Québec, 20 mai 1853.

Le sousigné informe respectueusement les habitants de Québec et environs, qu'il vient de recevoir par le British Tar, de Londres, une variété de marchandises, choisies et élégantes, et il sollicite instamment la bienveillance de ceux qui ont si long-temps soutenus l'établissement qu'il conduit, et les assure que l'importation qu'il vient de leur offrir en vente, n'a été surpassée par aucune autre ci-devant importée.

HORATIO CARWELL, No. 8, rue du Palais.

AVENDRE chez NELSON & COWAN, Images de St-François-Xavier, Apôtre des Indes.

Québec, 9 mars 1853.

Le sousigné fait ses plus intimes remerciements à tous ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu dans sa ligne de cuir. On trouvera constamment un grand assortiment à un prix beaucoup plus bas que l'année dernière pour les mêmes qualités.

J. BRZ. AUDETTE, Rue St. Pierre, vis-à-vis la Commercial Chambers.

Québec, 21 mai 1853.

ANGLETERRE.

Londres, 11 avril.—Nous avons des journaux de Paris de lundi et de mardi; quelques-uns sont datés d'hier.

A l'exception de quelques lettres de Paris qui contiennent des détails sur les troubles de Francfort, c'est une journée nulle quant aux nouvelles; les spéculations sur l'argent sont peu considérables. Les consolidés ont clos à 87½. Les spéculations sur l'argent étranger sont aussi dans une semblable stagnation.

Les Subsidés (Budget) pour l'année courante, qui se montent à 1,120,208,304 francs, (£14,811,932 sterling) ont été finalement votés.

Le bruit courait qu'on avait en contemplation, si non sous préparation, un bill pour réduire les Indes Occidentales à l'ordre. On dit qu'il sera basé sur les principes du bill de coercition, et qu'il est approuvé par les membres du cabinet.

COLERA.—Le vaisseau à transporter les criminels, le Waterloo, qui est sous la surveillance de M. Stevenson, R. N., dit que le Portsmouth Herald est arrivé à Mother Bank dimanche dernier. Le vaisseau avait pris sa charge de criminels à Chatham et à Sheerness, et peu de jours après le coléra se manifesta. Les plus souffrants furent transportés sur un vaisseau qui servait d'hôpital, et huit en sont morts. Comme on présumait que les autres étaient bien, on donna ordre de faire retourner le vaisseau à Motherbank le 29, pour voir si un changement de situation assurerait la continuation de la santé. Cependant durant les deux jours de passage il est mort un individu, ainsi qu'un autre depuis son arrivée. Il n'y a maintenant qu'un seul cas de coléra, et c'est celui d'un convalescent. Le vaisseau est sous l'opération d'une stricte quarantaine.

Dans la vacance du parlement, l'éditeur du Spectateur, dans l'espérance de tempérer la manie de faire de longs discours, s'est amusé à marquer le nombre de fois que chaque membre de la chambre des Communes a parlé dans le cours de la dernière session, et le nombre de colonnes que leurs discours ont prises dans leurs journaux. D'après ce tableau il paraît que lord Althorp a parlé 182 fois. Cobbett 65. Home 98. O'Connell 134. Sutton 46. Stanley 29 et Sir Robert Peel 149. Lord Althorp a rempli 50 colonnes, Cobbett 44, Home 55, O'Connell 108, Sutton 7, Stanley 47, et Peel 30. Le nombre total des Orateurs a été de 292, et le nombre des discours a été de 1776.

FRANCE.

Paris, 9 avril. Les cinq par cent, 100f. 95c; quatre par cent, 92f. 50c; trois par cent, 77f. 15c; Fonds de la Banque, 1700.

Voici comment M. Dupin s'est exprimé sur les duels: "Les duels sont un acte de barbarie.

Ils doivent être interdits chez les peuples civilisés. Ils ne proviennent rien pour le courage; les Romains ne les connaissaient pas.

Ils ne proviennent rien pour l'honneur, puisque la morale et la religion les réprouvent.

Pourquoi jusqu'ici les lois les plus sévères ont-elles donc été impuissantes pour les réprimer?

Ainsi le duel a cessé d'être poursuivi comme un crime: c'est désormais un acte permis.

Et cependant, qu'une rixe éclate entre deux hommes le plus souvent ivres; qu'ils échantent quelques coups de poings; voilà un procès correctionnel, ou plus d'une fois le battu paie l'amende.

D'où vient cette impunité pour le coup d'épée ou de pistolet, et cette sévérité pour les coups de main? Certes, on ne l'aperçoit guère, et la première fois que j'aurai à défendre d'office un boxeur, je me propose bien de plaider que c'est un duel, et qu'ainsi il n'y a pas de délit.

Il serait mieux sans doute de faire une nouvelle loi sur le duel, et au lieu de le punir de mort, peine en effet peu agissante sur l'esprit d'un homme qui ne la craint point, puisqu'il va s'y exposer de gaieté de cœur, infliger des peines d'un autre genre.

Ainsi, vous allez vous battre, par respect humain, dans la crainte d'essuyer les railleries des hommes; vous croyez voir une sorte d'infamie à vous exposer à leurs reproches; eh bien! que la loi vous punisse par où vous vous montrez sensible. Vous craignez une infamie de convention, qu'elle vous imprime une flétrissure réelle; vous craignez pas la mort naturelle, la loi vous frappera de mort civile; qu'elle vous déclare inhabile à exercer les droits de citoyen, indigné d'occuper des places et des emplois militaires et civils; incapable de porter témoignage en justice, incapable de succéder, de tester, etc.

Certes voilà des peines en apparence plus douces que celle de mort. Eh bien, je suis convaincu qu'elles seraient plus efficaces.

On a présenté, en 1819, un projet de loi sur cette matière; et le rapporteur à qui j'ai communiqué mes idées sur ce point est convenu que ce serait peut-être le seul moyen de replacer le duel au rang des crimes, de le punir convenablement et par-là même de le réprimer avec efficacité."

TURQUIE.

Jassy, 17 Mars.—Le passage du Pruth s'est effectué par trois différents points, et tous les corps auxiliaires seront bientôt réunis sur les bords du Danube.

Tableau des forces militaires de l'Egypte. Elles sont partagées comme suit:

La Mecque et Hedjaz, 13 223

Egypte - - - 52,511

Nigritie - - - 7,460

Candie - - - 8,183

Dans le camp - - - 82,644

Dans l'arsenal à Alexandrie 8,768

Marine, état major et écoles militaires 20,273.

Ci-suit la liste des vaisseaux de guerre qui composent la flotte Egyptienne dans le port d'Alexandrie.

canons.

1 vaisseau à trois ponts 140 — 30 calibre.

3 do. à deux ponts 100 — 30

1 do. - - - 100 — 30

6 frégates - - - 56 — 30

1 ditto - - - 60 — 42

6 corvettes - - - 26 — 10

7 bricks - - - 18 — 12

4 brûlots - - - - -

1 cutter - - - - -

— - - - -

30 vaisseaux. 1801.

ITALIE.

Le 25 février, sa Sainteté, ayant convoqué une assemblée spéciale des cardinaux de la propagande, au palais du Vatican, a nommé le rév. Jean Baptiste Parelli, D. D. évêque de Cincinnati; et ayant créé un nouveau siège à Détroit dans le Michigan, elle en a nommé le rév. Fréd. Résé, D. D. premier évêque. Le nouveau diocèse est compris entre le Michigan et le territoire du Nord-Ouest. Le diocèse de Cincinnati ne s'étend pas plus loin que l'état de l'Ohio.

ESPAGNE.

Madrid, 1er avril. Extrait d'une lettre. Le départ de Don Carlos et de la Duchesse de Béira, a été le prétexte de troubles sérieux survenus à Saragosse.

ETATS-UNIS.

New York, 25 Mai 1853.—La Gazette de Boston donne extraits du Journal de Shyne jusqu'à la date du 31 mars. Ces journaux lui sont parvenus par le brick James Ramsay dont nous avons déjà annoncé l'arrivée à Baltimore.

L'armistice réclamé par l'ambassadeur de France est observé très strictement par les Egyptiens et par les Turcs.

Toute la population de Constantinople est attequée de fièvres catarrhales qui, chez quelques individus ont pris un caractère très alarmant. La maladie cependant n'est pas fatale, et la plupart des personnes qui en souffrent sont convalescentes après trois ou quatre jours.

Une lettre de Constantinople du 26 mars, annonce qu'un corps d'armée russe dirigé sur cette capitale, avait été embarqué à bord de transports que l'on attendait à chaque instant. Cette nouvelle a causé une grande sensation à Constantinople. On assure que le corps diplomatique est très surpris de ce mouvement. On rapporte même que l'amiral Roussin a déclaré que le débarquement des troupes russes serait le signal d'une rupture entre la France et la Porte.

La même lettre annonce l'arrivée d'un courrier extraordinaire à l'ambassade de France; il annonce que Méhémet Ali, loin d'accepter les offres qui lui avaient été faites, rejette toutes les propositions de paix. On s'attend à de grands événements; la Porte réorganise son armée et répare sa flotte.

Des lettres de Samos du 31 mars annoncent que cette île est en proie aux plus grands désordres, et que l'on redoute une révolution très prochaine. La plupart des habitants réclament des trois grandes puissances des mesures énergiques pour faire cesser cet état déplorable.

Une lettre de Smyrne du 6 avril, reçue à Boston, dit: "Les Russes sont à Constantinople; ils ont été appelés par le Sultan pour l'aider à combattre le Pacha d'Egypte."

New-York, 18 mai.—Les compagnons charpentiers de cette ville ont cessé de travailler, et demandent une augmentation de gages. Les entrepreneurs leur offrent onze schelins par jour, mais ils en exigent douze. Hier un grand nombre d'entre eux qui n'avaient probablement rien à faire, se sont promenes en procession dans Broadway.

Canton, 12 janvier.—Nous apprenons qu'il a été transmis au gouvernement local un édit de la part de Sa Majesté impériale à Peekin, sur la présence des vaisseaux étrangers près des côtes du pays. Il a été transmis copie de ce document au président de la factorerie anglaise, auquel il est enjoint d'empêcher à l'avenir les vaisseaux de son pays d'essayer de s'ouvrir le commerce; ce qui ne sera plus souffert. Les officiers de la marine impériale ont reçu ordre aussi d'exercer une stricte surveillance sur ces étrangers et de les envoyer à Canton, seul lieu où il est permis de commercer avec eux.

C'est un des édits qu'on remarque parmi

AFFAIRES DU PAYS DEPUIS 1828. Tout le monde s'accorde à dire que les affaires de la province sont maintenant en mauvais état. Il y a division même, parmi ceux qui ont soutenu les requêtes de 1827, et qui ont approuvés et ratifiés le rapport du comité de la chambre des communes, auquel ses requêtes avaient été renvoyées.

Pour se former une idée exacte de l'état actuel des affaires et des divisions qui existent, il faut avoir recours aux pièces authentiques, et aux faits des hommes publics, depuis 1828, époque où il ne restait plus au gouvernement anglais et à la colonie que de donner effet à l'arrangement convenu.

Se mal qui doit résulter de la durée de l'état actuel des affaires, et le changement survenu dans le ministère des colonies en Angleterre, demande que chacun soit mis à même de former son opinion; et qu'il soit tel qu'il pourra être maintenu, sans courir aucun risque de se trouver dans le tort.

C'est dans cette intention que nous allons mettre devant le public les principaux documents et extraits des journaux de la chambre d'assemblée qui ont rapport à l'arrangement de 1828, et aux difficultés survenues depuis.

(Continué des Gazettes du 14, 16, 18 et 23 mai, 1833.)

[No. 13.]—Extrait du journal du conseil législatif du 16 novembre 1831.

L'honorable M. Ryland, du comité spécial chargé de préparer une adresse à son Excellence le gouverneur en chef, pour lui faire les remerciements de cette chambre de sa harangue du trône, s'est fait remarquer qu'il avait préparé une qu'il a déléguée à la table.

La dite adresse ayant alors été lue par paragraphe, la chambre y a acquiescé, et elle est comprise suit: "Se Paragraphe.—"Tout en considérant l'état florissant de la province qui, nous n'en doutons nullement se fait ressentir par tous ses habitants, nous avons lieu d'espérer que sous l'administration paternelle de votre Excellence, cette prospérité n'éprouvera aucun changement défavorable, et le conseil législatif reconnaissant des sentiments que vous avez exprimés avec tant de sensibilité, de l'attachement que vous portez aux habitants de cet heureux pays, et qui s'accroît de jour en jour, prend la liberté de vous assurer qu'autant qu'il dépendra de ses efforts et de son influence, il se joindra très volontiers à votre Excellence pour promouvoir le bonheur et la prospérité du Canada."

[No. 14.]—Extrait du journal de la Chambre d'Assemblée, 22 décembre, 1831.—F. A. M. A. M.

Un bill grossièrement établi l'uniformité dans les assemblées de Fabriques en cette Province, et déclarer quelles personnes ont droit d'y participer en certains cas, a été lu pour la troisième fois.

M. Louis Bourdages, a proposé de résoudre, secondé par M. Lagueux. Que le bill passé.

M. Neilson a proposé en amendement, secondé par M. Clouet, de retrancher tous les mots après "que," et d'y substituer les suivants: "le dit bill et tous les précédés qui y ont rapport, soient référés au Comité de Privileges, qui s'enquerra et fera rapport avec toute la diligence convenable, si les règnes de cette Chambre concernant les bills privés, avis et consentement des parties intéressées, ou dont les biens peuvent être affectés par telles mesures, peuvent s'appliquer aux dits bills et précédés; s'il existe aucun précédent dans les Journaux de cette Chambre ou ceux du Parlement Impérial, depuis l'acte de Tolérance, constatant qu'il ait été passé aucun acte réglant l'administration et la comptabilité d'aucune propriété, (sauf que celle d'une église établie par la loi), d'une manière différente de celle en vertu de laquelle elle a été consacrée à des usages religieux, sans le consentement de ceux auxquels ou aux successeurs desquels telle propriété était attribuée; comme aussi, si les dits bills et précédés ne sont pas contraires aux capitulations du Canada, au traité de cession de 1763, à l'acte du Parlement Britannique de 1774, à la constitution de cette Province, et usages des Fabriques reconnus par l'acte du Parlement Provincial de 1824, ainsi qu'à l'inviolabilité de la propriété et au libre exercice du culte religieux qui appartient de droit à tous les sujets de Sa Majesté en cette Province."

M. Young a proposé, secondé par le colonel Heriot, que la considération des dites motions soit remise à demain.

La Chambre s'est divisée sur la question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour—Messieurs Archambeault, Cazeau, Clouet, Délégné, Dionne, Dumoulin, Duval, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Latrière, Mondelet, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Scott, [rudel], Wright et Young. (21.)

Contre—Messieurs Amiot, Badaeux, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Corneau, Deschamps, De St. Ours, Dessulles, De Witt, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugsy, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Lee, Létoirneau, Rochon, A. C. Taschereau, P. E. Taschereau, Thibaudau, Valois et Viger. (23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant alors été mise sur la motion d'amendement de M. Neilson;

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour - 21.  
Contre - 23.

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale;

La Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour—Messieurs Amiot, Badaeux, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, De champs, De St. Ours, Dessulles, De Witt, Dionne, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugsy, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Lee, Létoirneau, Rochon, A. C. Taschereau, P. E. Taschereau, Thibaudau, Valois et Viger. (30.)

Contre—Messieurs Archambeault, Cazeau, Clouet, Délégné, Dumoulin, Duval, Heney, Heriot, Huot, Latrière, Mondelet, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Scott, [rudel], Wright et Young. (19.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. Louis Bourdages porte le dit bill au Conseil Législatif, et demandera concurrence.

[No. 15.]—Extrait du journal de la Chambre d'Assemblée, du 20 décembre 1831.—CONSEIL LÉGISLATIF.

Résolu, Que mardi, le dixième janvier prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la composition des Conseils Exécutif et Législatif en cette Province, et de considérer s'il ne serait pas expédient de demander la réforme entière des dits Conseils, et quels en seraient les meilleurs moyens.

M. Louis Bourdages a proposé de résoudre, secondé par M. Ant. Chs. Taschereau, qu'il soit fait un appel de cette Chambre mardi, le dixième jour de janvier prochain.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour - 38.  
Contre - 10.

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Résolu, Qu'on envoie quérir sous la garde du sergent-d'armes, qui assiste à cette Chambre, ceux des membres qui ne seront pas alors présents.

Ordonné, Que M. l'Orateur fasse écrire immédiatement des lettres circulaires aux membres absents, leur transmettant des copies des résolutions précédentes, signées par le Greffier de cette Chambre.

Du 16 janv. 1832.—L'Ordre du Jour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la composition des Conseils Exécutif et Législatif en cette Province, et de considérer s'il ne serait point expédient de demander la réforme entière des dits Conseils, et quels en seraient les meilleurs moyens, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Ant. Chs. Taschereau a pris la chaire du comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la chaire.

[No. 16.]—Extrait du journal de la Chambre d'Assemblée du 25 janvier 1832.—LISTE CIVILE.

L'honorable M. Panet, membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le gouverneur en chef, signé par Son Excellence; lequel message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts; et il est communié suit:

AYLMER, gouverneur en chef.

A l'égard de la dernière partie du Message du gouverneur en chef à la Chambre d'Assemblée, du cinquième décembre dernier, il communique maintenant à la Chambre un tableau de certains offices du Gouvernement Civil, avec les appointements attachés à chacun, auxquels le Gouvernement de Sa Majesté croit qu'il est expédient de pourvoir par une loi, de manière à mettre ces articles de dépense hors du contrôle d'un vote annuel; et il est recommandé que le terme de cette allocation soit pour la vie de Sa Majesté, conformément à la pratique de la mère-patrie.

En ré-examinant les différents articles de dépense compris dans ce tableau limité, la Chambre d'Assemblée ne manquera pas de remarquer qu'il n'a nullement été dressé dans la vue d'étendre le patronage de la couronne, et qu'on n'y a mis seulement les officiers dont les services sont indispensables pour faire marcher les affaires ordinaires du gouvernement.

Enfin, en soumettant le tableau ci-joint à la considération de la Chambre d'Assemblée, le gouverneur en chef croit qu'il est nécessaire d'informer la Chambre que le gouvernement de Sa Majesté ayant rencontré ses desirs dans l'esprit d'une bonne volonté, et d'une cordialité parfaite, dont respire chaque ligne de la dépêche du Vicomte Goderich, du septième juillet dernier, est dans la plus ferme espérance que la Chambre d'Assemblée n'hésitera pas à montrer de pareilles dispositions, dans l'occasion présente, et qu'elle fera preuve par là de son désir de raffermir la tranquillité de la province.

Tableau des dépenses: Le Gouverneur 24,500 0 0, Le Secrétaire Civil du Gouverneur 500 0 0, Le Secrétaire Provincial 400 0 0, Le Procureur Général 300 0 0, Le Solliciteur Général 200 0 0, Total 25,900 0 0.

Château Saint Louis, Québec, 21 janvier 1832. H. CRAIG, Secrétaire Civil.

Extrait du Journal de la Chambre d'Assemblée, du 31 jan. 1832.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence le gouverneur en chef, et la Liste Civile proposée qui l'accompagne, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Fortin a pris la chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la chaire.

[No. 17.]—Extrait du journal du conseil législatif du 15 janv. 1832.

Les membres assemblés, ont été: l'honorable juge en chef, orateur; les honorables MM. Haie, sir John Caldwell, bath, Ryland, Cuthbert, Grant, Coffin, McKenzie, De Léry, Gugsy, Felton, Bell, Stewart, Haie, Moffatt.

L'honorable M. Hale conformément à l'ordre, a fait rapport des deux résolutions passées hier par le comité de toute la chambre sur les privilèges de cette chambre.

Les dites résolutions ayant alors été lues, sont comme suit: Résolu, Que l'article signé "pensez-y-bien" imprimé dans un papier-nouvelle appelé "La Minerve" de lundi neuvième du courant, n.º 90, vol. 5, publié à Montréal, par Ludger Duvernay, contient un libel insultant contre cette chambre, et est une violation directe de ses privilèges.

Résolu, Que l'article ayant pour titre "Législative Council" dans la première colonne de la troisième page d'un papier nouvelle appelé "The Vindicator," de mardi soir, le troisième du courant, vol. 4, n.º 55, publié à Montréal, contient un libel insultant contre cette chambre, et est une violation directe des privilèges.

La première résolution ayant alors été lue de nouveau et la question mise,

Si la chambre concour avec le comité de toute chambre dans la dite résolution?

Il a été résolu unanimement dans l'affirmative.

La seconde résolution ayant alors aussi été lue de nouveau et la question mise,

Si la chambre concour avec le comité de toute la chambre dans la dite résolution?

Il a été unanimement résolu dans l'affirmative.

Il a été alors proposé,

Que le sergent d'armes prenne et appréhende au corps, Daniel Tracey, de la cité de Montréal, et l'amène sous-garde sûre à la barre de cette chambre pour répondre de cette offense, et cet ordre sera une décharge suffisante à cet effet.

Il a été proposé en amendement,

De retrancher tous les mots après le mot "que" en la dite motion, et d'y substituer les suivants, "Une humble adresse soit présentée à son Excellence le gouverneur en chef, pour prier son Excellence de vouloir bien porter son attention sur les publications diffamatoires et révolutionnaires qui ont été sous la consigne d'un comité de cette chambre, et afin qu'il soit pris des mesures ultérieures pour en punir les auteurs."

Objection étant faite à cette motion.

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur cette motion en amendement.

Il a été résolu dans la négative.

Il a été alors proposé en amendement,

De retrancher tous les mots après le mot, "que" et d'y substituer les suivants: "Ludger Duvernay et Daniel Tracey aient ordre de comparaître à la barre de cette chambre, lundi le vingt-trois du courant."

Objection étant faite à cette motion.

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur cette motion en amendement.

Il a été résolu dans la négative.

La question préalable étant alors mise,

Si la question principale sera maintenant mise?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Et la question de concurrence étant alors mise sur la motion principale.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Dissentient de la motion,

Que le sergent d'armes prenne et appréhende au corps Daniel Tracey de la cité de Montréal, l'amène sous-garde sûre à la barre de cette chambre pour répondre de cette offense, et cet ordre sera une décharge suffisante à cet effet.

(Signé) J. HALE, T. COFFIN, S. HATT.

15e janvier, 1832.

O donné, Que le sergent d'armes prenne et appréhende au corps Daniel Tracey de la cité de Montréal, et l'amène sous-garde sûre à la barre de cette chambre, pour répondre de cette offense, et cet ordre sera une décharge suffisante à cet effet.

A William Ginger, écuyer, sergent d'armes de cette chambre.

Il a été alors proposé de résoudre,

Que le sergent d'armes prenne et appréhende au corps Ludger Duvernay, de la cité de Montréal, imprimeur, et l'amène sous-garde sûre à la barre de cette chambre, pour répondre de cette offense, et le présent ordre sera une décharge suffisante à cet effet.

Objection étant faite à cette motion, Après de nouveaux débats, La question de concurrence étant mise sur cette motion, Il a été résolu dans l'affirmative.

Dissentient de la motion,

Que le sergent d'armes prenne et appréhende au corps Ludger Duvernay, de la cité de Montréal, imprimeur, et l'amène sous-garde sûre à la barre de cette chambre, pour répondre de cette offense, et cet ordre sera une décharge suffisante à cet effet.

(Signé) J. HALE, T. COFFIN, S. HATT.

15e janvier, 1832.

Dissentient contre les deux résolutions,

Parce que, dans l'opinion du sergent, il serait plus à propos que le conseil législatif présentât à son Excellence le gouverneur en chef une adresse exposant:

Qu'il circule maintenant dans la province des publications d'un caractère révolutionnaire, et signalant plus spécialement celles qui ont été soumises à la considération de la chambre; que les auteurs de ces écrits n'hésitent pas, de la manière la plus audacieuse, à faire un appel aux habitants en général et à la chambre d'assemblée en particulier, pour s'unir aux fins d'abolir la forme actuelle du gouvernement établi dans cette colonie; que ces publications séditieuses et inflammatoires ont été répandues subrepticement aux communications faites par son Excellence à la chambre d'assemblée, durant la présente session; qu'après les concessions libérales et importantes de la part du gouvernement de Sa Majesté, annoncées à cette chambre par le message de son Excellence du dix-huit de novembre dernier, les habitants du Canada sont invités par ces publications à s'unir pour renverser la constitution donnée à cette colonie par l'acte du parlement impérial de la 21e. Geo. III, chap. 51; constitution pour laquelle le peuple canadien a exprimé son attachement inaltérable, et sous laquelle, pendant quarante ans, il a joui d'un degré de prospérité, de bonheur, et de liberté raisonnable, qui n'est surpassée dans aucune partie du monde civilisé; que le peuple loyal de cette province est exhorté par ces publications à se joindre pour détruire toute influence juste et constitutionnelle de la part de la couronne, pour arrêter l'introduction des habitants de la mère-patrie en Canada, où il y a de la place pour des millions, et pour adopter en fin des mesures qui, si elles étaient exécutées, changeraient en république la forme actuelle du gouvernement monarchique.

Parce que par ce moyen, le gouverneur en chef, les ministres de Sa Majesté, et le public en général pourraient acquérir une connaissance exacte des sentiments et de la disposition du conseil législatif par rapport à ces publications libelleuses et révolutionnaires; et on aurait l'occasion de considérer dument les meilleurs moyens de faire punir leurs auteurs, et d'empêcher que la paix et le bonheur des loyaux sujets canadiens de Sa Majesté soient troublés désormais par de semblables publications.

(Signé) HERMAN W. RYLAND.

Parce que—Vu que le conseil législatif n'a jamais exercé jusqu'à présent le pouvoir d'arrêter les individus, nous ne pouvons regarder l'accusation actuelle comme justificative du premier recours à une mesure d'un caractère aussi décidé, dont les effets doivent être de donner de l'éclat et de l'importance à des opinions et à des personnes qui sont autrement méprisables et insignifiantes.

Parce que les publications en question étant des libelles sont du ressort des tribunaux ordinaires du pays, pour les poursuivre.

(Signé) JOHN CALDWELL, WILLIAM B. FELTON, M. BELL.

Ordonné, Que le Sergent d'armes prenne et appréhende au corps Ludger Duvernay, de la cité de Montréal, Imprimeur, et l'amène sous-garde sûre à la Barre de cette Chambre, pour ré-

pondre de cette offense, et le présent ordre sera une décharge suffisante à cet effet.

A William Ginger, Ecuyer, Sergent d'Armes de cette Chambre.

Extrait du Journal du Conseil, 17 Janvier 1832.

Il a été ordonné d'amener à la barre, et étant en conséquence à la barre, il a été informé de la plainte portée contre lui d'avoir imprimé et publié un libel contre cette chambre, sous la signature "Pensez-y-bien," dans le papier, intitulé, "La Minerve," de lundi le 9e du courant, vol. 5, n.º 95, publié à Montréal; et le dit papier lui a été montré; et le dit Ludger Duvernay ayant été entendu sur ce qu'il avait à dire en réponse à la plainte susdite, et s'étant avoué lui-même l'imprimeur et l'éditeur du dit papier contre lequel la plainte était portée, a dit aussi que le dit paragraphe lui avait été communiqué, et n'était pas un écrit de l'éditeur.

Il a été proposé, De vider la Chambre.

Ordonné, En conséquence.

Ensuite, il a été ordonné au prisonnier de se retirer. Les portes étant alors ouvertes, le dit prisonnier a été de nouveau amené à la barre, et ayant été interrogé sur ce qu'il avait de plus à dire en réponse à la plainte susdite, il a dit n'avoir rien à ajouter.

Alors il a eu l'ordre de se retirer de nouveau, et il a été ordonné de vider la chambre.

Le dit papier ayant été lu de nouveau,

Il a été proposé de résoudre,

Que Ludger Duvernay, de Montréal, imprimeur, ayant présumé de publier un libel contre cette chambre, dans le papier intitulé, "La Minerve" de lundi le 9e du courant, vol. 5, n.º 95, publié à Montréal, est coupable d'une haute infraction des privilèges de cette chambre.

Les deux partis veulent appeler à leurs secours, les autorités de l'autre côté de l'océan, et ils signent maintenant des adresses à cet effet, dans lesquelles ils n'attendent pas sans doute les péchés l'un de l'autre. L'un dit: Nos opposants nous ont fait tout le mal qu'ils ont pu, et ils se proposent de nous en faire bien davantage; de fait, ils nous rendent ou ne peut plus malheureux; malgré cela, nous souhaitons rester comme nous sommes.

L'autre parti reprend: On ne saurait dire combien nous souffrons, et nos adversaires en sont la cause. Si vous voulez seulement empêcher qu'ils n'aient de voix dans tout changement à faire dans le pays, à moins qu'il ne nous plaise de les consulter, nous croyons pouvoir en venir à bout: c'est tout ce que nous demandons pour le présent, pourvu que le gouverneur que vous envoyez consente à tout ce que nous pourrions lui demander de faire. Nous sommes cinq contre un, et par conséquent vous pouvez être sûrs que nous aurons toujours raison: si vous n'accordez pas ce que nous demandons, il faut que vous soyez bien déraisonnables, et nous vous saurons fort mauvais gré de votre refus; qui sait même ce que nous pourrions faire?

Nous ne savons ce que diront à tout cela les gens de l'autre côté de la mer, qui étant cent contre un de nous, doivent assurément avoir toujours raison. Peut-être n'auront-ils pas le loisir de nous écouter pour le moment; peut-être aussi que sachant qu'ils ne peuvent jamais avoir tort, ils croiront le moment favorable pour arranger les choses de manière à garder plus du pouvoir entre leurs propres mains.

En attendant, nous conseillons à quiconque serait tenté de parler de paix à l'une ou à l'autre partie, de se rappeler ce qui advient au preux chevalier de la Manche et à son fidèle écuyer, de leur sage conseil à l'occasion des incidents que fit naître la recherche d'un âne perdu.

Mardi dernier, un palefrenier du colonel Gore s'est enfilé avec une montre d'or appartenante à ce monsieur, et un cheval appartenant à M. Cady, qu'il a emprunté au nom de son maître. On suppose qu'il a pris la route des Trois-Rivières. Les hommes les plus actifs de notre police sont à sa poursuite. Le cheval est sous poil brun, et porte crinière et queue courte.

#### RAPPORT D'AGRICULTURE POUR LE MOIS DE MAI 1853.

Il y a eu des fortes gelées dans les premiers jours du mois, qui ont été suivies d'un temps sec et favorable aux semailles, qui se sont faites plus à bonhour que de coutume. Depuis le douze le temps a été variable et pluvieux; une journée ou deux de chaleur succédant à un vent de sud-ouest, et ensuite un temps froid à la suite de vent de nord-est, mais sans gelée. La végétation est maintenant au point où elle se trouve dans les années ordinaires, c'est-à-dire, une dizaine de jours plus avancée que l'année dernière.

Les fromens et autres grains ont eu une belle levée, et ont maintenant bonne mine dans les terres élevées. Ils souffrent dans les terres basses; les travaux ont été retardés dans bien des places par la trop grande humidité des terres. Les patates ont été plantées sans qu'on ait pu suffisamment nettoyer et pulvériser la terre; ce qui augmentera le travail par la suite et laissera bien des mauvaises herbes, qui attireront la force des engrais et rendront les champs moins propres pour le grain l'année prochaine.

Le temps pluvieux a empêché de brûler les abatis dans les nouveaux établissements, et en diminuera de beaucoup les progrès et la quantité des récoltes.

Les prairies sont bien prises: les bestiaux commencent à trouver leur nourriture dans les pacages où les champs n'ont pas été épuisés par trop de culture sans engrais, et en y laissant des mauvaises herbes. On ne parle pas de mortalité parmi les animaux cette année, mais ils sont peu en état.

Tout se vend à bon prix sur les marchés, et le grand nombre de bâtiments qui arrivent vont y mettre l'enclume. Jusqu'ici il n'y a eu aucune apparence de maladie à Québec, et généralement tant en ville qu'à la campagne la santé publique a rarement été meilleure. La diminution de la maladie en Europe, et les précautions qu'on prend ici, tant contre son introduction que pour éviter la malpropreté, les changements subits dans la manière de vivre et se vêtir, enfin toutes les imprudences et les excès, font espérer qu'elle ne renaîtra pas parmi nous; au moins à un degré à interrompre le travail et les affaires.

Québec, 30 mai 1853.

#### NOUVELLES MARITIMES.

Le capitaine Swinton, de la barque Mariner, rapporte qu'il a hélé le Trial, Scott, de Plymouth, à 52 long, qui l'is courant. Le Trial a donné sur un banc de glace qui a emporté son bâton de foc et son leaupré. Il paraissait faire beaucoup d'eau.

La barque Melpomène, partie le 29 mars de Greenock pour Québec, avec un cargaison, a été frappée par une grosse mer le 24 avril, à la long. 34 1/2, qui a emporté ses trois mats, son beaupré, ses plats-bords, &c. Heureusement elle fut aperçue le jour suivant par l'Isabella de Sunderland; mais la mer étant trop grosse, il fut prudent de n'en point approcher. Cependant le capitaine Donaldson ne la laissa point de loin, et réussit à sauver, le capitaine et l'équipage le 27, mais non sans dommage causé à son vaisseau par le contact de l'autre. Le lendemain on vit la Melpomène couler à fonds. La cargaison a été entièrement perdue, et l'équipage n'a pu sauver ce que qu'il portait sur lui.

L'Euphémie, pour Québec, a été hélée par l'Henrietta, sur les bancs, avec perte de son beaupré.

Le Traveller a amené le capt. et l'équipage du brick Catherine, parti d'Irvine pour Québec, chargé de charbon, perdu dans la glace le 8 mai, à 46,43 long. Le Margaret a été perdu aussi dans les glaces. L'équipage est à bord d'un vaisseau arrivé à la Grosse Ile.

Extrait d'une lettre de la maison de commerce de M. GATES & Cie. à leurs correspondants de Montréal, 20 mai 1853.

"ALAKALIS.—Nous regrettons de dire que quelques modérés que fussent les espérances que nous avons exprimées dans notre circulaire de la nouvelle année, il n'y a pas de probabilité qu'elles se réalisent. Le 1er courant il y avait dans le marché 5083 quarts de potasse et 2822 quarts de perlasse; depuis ce temps, on a reçu 1600 quarts de potasse et 900 quarts de perlasse, ce qui fait un total de 6683 quarts de potasse et de 3722 quarts de perlasse. Ce qui est beaucoup comparé à la demande très limitée qu'on en fait. Il s'en vend peu ou point du tout; le prix nominal est de 26s pour la potasse et de 25s 6d pour la perlasse. Nous les mettons toutes deux à 26s, et nous espérons, à mesure que les vaisseaux arriveront, atteindre nos prix, mais nous confessons que notre espérance n'est pas trop assurée. Nous lisons dans une lettre d'un de nos correspondants de Liverpool, en date du 1er avril, lequel fait un grand commerce d'alakalis, ce qui suit:—Depuis notre dernière lettre du 27 exp. la demande a été très limitée pour les alkalis, et nous avons par conséquent fait bien peu de ventes; le peu de lots dont nous nous sommes défaits à Liverpool n'ont donné que les misérables prix de 25s pour la potasse 1er, et de 27s 6d pour la perlasse, 1er. Le souffre commence à arriver ce qui va mettre les fabricateurs d'alakalis en état de réduire encore leurs prix pour ce qu'ils font." Notre correspondant de Londres nous écrit sous la date du 22 mars:—Le 15 courant on a mis à l'encan 1900 quarts d'alkalis, la potasse s'est vendue de 26s à 26s 6d et la perlasse de 25s.

"GRAIN ET FLEUR.—L'état des marchés étrangers où les chargements du Canada peuvent aller ne font pas espérer de hauts prix, et les importations très considérables de fleur qui ont déjà été faites des Etats-Unis, jointes à ce qu'on peut encore en attendre, tendent à tenir bas les prix pour la consommation, et à faire languir la demande. Une autre circonstance d'une nature, toute nouvelle, contribue aussi à tenir bas le prix de la fleur, savoir l'information certaine, qu'on a sorti des dépôts à Liverpool une quantité de blé étranger qu'on a envoyé au Canada pour y être moulu et consommé; et un des consignataires ici sur la parole duquel nous plaçons une entière confiance, nous dit, qu'une ou deux cargaisons qui lui sont consignées, ne couleront rendues dans ce port que 4s 9d courant le minot, ce qui le mettra en état de vendre la fleur fine à 25s le quart avec un bon profit de mouture. La meilleure fleur S. P. de Rochester s'est vendue en quantité ce mois, à 27s à 27s 6d à 90 jours de crédit; elle se vend maintenant difficilement à ce prix. La fleur du Canada S. P. s'est vendue en petites quantités de 25s à 25s 9d, et la fine de 26s 3d à 27s 6d à 90 jours de crédit; nous ne pouvons maintenant en citer la demande à plus de 26s à 26s 6d. Avant de conclure nos remarques sur la fleur, nous demandons à remarquer qu'une grande quantité de fleur, tant du Haut-Canada

de que des Etats-Unis, reçue ici ce printemps, s'est trouvée manquer dans le poids depuis un jusqu'à sept livres par quart, ce qui a été la cause de beaucoup de difficultés entre les vendeurs et les acheteurs, et de beaucoup de frais aux propriétaires, attendu que les inspecteurs n'ont pas voulu, comme de raison, étamper les quarts, avant qu'ils ne fussent remplis. La demande a été un peu meilleure pour le blé pour la fleur. Il a été vendu en quantité du meilleur blé blanc du Haut-Canada de 5s 10d à 6s et méié avec du rouge de 5s 6d à 5s 9d par 60 livres, et le blé du Bas-Canada s'est vendu de 5s 5d à 5s 6d le minot, pesant environ 65 livres. Nous ne voyons aucun indice de hausse, et nous espérons qu'il n'y aura pas de baisse considérable jusqu'à ce que les vaisseaux du printemps soient chargés.

"VIANDES SALES.—A l'ouverture de la navigation ce printemps il n'y avait presque pas de lard sur le marché, tandis qu'il y avait beaucoup de bœuf. Il est venu beaucoup de lard surtout des Etats-Unis, et d'après tout ce que nous apprenons, nous allons en recevoir de l'Ohio et d'autres parties, ce qui joint à ce que nous avons déjà, nous mettra en état de rencontrer pleinement la demande courante jusqu'à présent, ce que nous avions dit des prix dans notre circulaire de janvier, s'est pleinement réalisé, le lard mess inspecté ayant donné de 12 à 17 piastres, le prime mess de 14 à 14 1/2, le prime de 12 à 12 1/2. Au moment actuel il serait difficile de forcer les ventes, à une certaine quantité, pour argent comptant à 16, 14 ou 12 piastres, quoique ceux qui en ont demeuré généralement un peu plus. La demande du bœuf a été modérée, et s'est bornée presque au prime, qui s'est vendu de 6 à 6 1/2 piastres à 90 jours; les autres qualités ont été plus négligées. Le saindoux s'est vendu facilement 6d, mais les grands approvisionnements qui viennent vont sans doute le faire baisser. Le beurre se vend lentement à 9d et 10d.

"BOIS.—La demande et le prix des bois ont jusqu'à un certain point dépendu du nombre des vaisseaux qui viennent, de même que de l'approvisionnement. On a craint que le manque d'eau dans les petites rivières qui se déchargent dans le St. Laurent et l'Ontario, n'oblige à laisser en arrière jusqu'à un autre printemps, une grande quantité de bois, mais les pluies récentes ont encouragé sans doute les gens à faire de nouveaux efforts, qui pourront réussir. Nous attendons une bonne demande à des prix modérés pour toutes les différentes sortes de bois et de matériaux, et des prix un peu hauts pour les douves, qui sont rares maintenant."

Lettres de change sur l'Angleterre à 9 pour cent de prime; traités sur les Etats-Unis 1 1/2 pour cent de prime. Nous avons le plaisir de pouvoir dire que dans les vaisseaux qui sont arrivés jusqu'à présent, il n'y a eu aucun cas de choléra, ni d'autres maladies extraordinaires, parmi les passagers ni les gens des équipages, et que l'état sanitaire de la ville est des plus satisfaisants.

#### PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES ET DEPARTS DES BATEAUX-A-VAPEUR.			
Noms.	Quand arrivé.	Quand à partir.	Où étant.
John Bull	.....	.....	.....
John Molson	.....	.....	.....
Canada	.....	.....	.....
St. Lawrence	.....	.....	.....
British America	.....	.....	.....
St. George	.....	.....	.....
Voyageur	.....	.....	.....
Canadian	.....	.....	.....
Lady of the Lake	.....	.....	.....
St. Patrick	.....	.....	.....
Hercules	.....	.....	.....

Agent pour le John Bull, John Molson, Canada, St. Lawrence, — M. Robert Shaw, rue St. Pierre.  
Agent pour le British America, St. George, Hercules, Voyageur, et Richelieu, — M. Jean Dyer, Quai de St. Paul.  
Agent pour le Canadian Eagle et Lady of the Lake, Capitaine Robert Maxwell, Quai de la Reine.  
Agent pour le St. Patrick, M. James Henry, Quai de la Reine.

#### ENTRE'S EN DOUANE.

- 28 mai—Brick Margaret, 6 Avril de Kirkaldy, à H. Gowen & cie. en lest.
- Eargue Ocean, Blackburn, 7 do. de Londres, do.
- Do. Mariner, Swinburn, 10 do. do.
- Brick Patriot, Anderson, 7 do. de Sunderland, à R. F. Maitland, charbon et vitres.
- Do. Carron, Elliot, 5 do. de Dublin, à Pemberton et freres, lest.
- Do. Latona, Carter, de Londres, à Lemesurier, do.
- Do. Elizabeth, Reed, 29 Mars de Newcastle, à do. charbon, &c.
- Géât. Mary, Petepas, 14 jours de Halifax, à C. F. Aylwin, rum.
- Do. E.iza, Boudrait, 15 do. de R. Shaw, do.
- Brick Traveller, Bell, 6 Avril de Leith, à H. Gowen & cie. en lest.
- 29—Navire Broxborough, Shettler, 28 Janvier de Canton, à Walker & cie. thés.
- Barque Adelaide, Penninghall, 31 Mars de Liverpool, pour Montréal, cargaison générale.
- Brick Drydens, Taylor, 27 do. de Exeter, à H. Gowen & cie. en lest.
- Do. Cumberland, Tickle, 8 Avril de Mary Port à ordre, do.
- Do. Old Maid, Carr, 1er do. de Londres, à G. Symes, do.
- Géât. Henrietta, Tuogood, 14 do. de Gibraltar, à R. F. Maitland, vins.
- Do. Elizabeth, Allen, 15 Mai de Halifax, à C. F. Aylwin, sucre.
- Barque Dominics, Bowman, 12 Avril de Cork, à William Price, lest.
- Do. Montreal, Jackson, 10 do de Hull, à R. Methley, de.
- Brick Argowen, Whitehead, 16 do. de Galway, à ordre, do.
- Do. Bolivar, Gunson, 7 do. de Aberdeen, à Sewell & cie. do.
- Brick Charlotte, Sloan, 16 Avril de Liverpool, à Sharples & fils, sel.
- Do. Panmure, Gray, 2 do. de Ayr, à A. Gilmour & cie. lest et 24 émigrés.
- Do. Robt. McWilliam, Williamson, 12 do. de Cork, à Tucker & Heath, do. 118 do.
- Do. John White, Dorchester, 8 do. de Sunderland, à R. F. Maitland & cie. charbon.
- Do. Atlas, Scott, 9 do de Dundee, à Tucker, Heath & cie. cargaison générale.
- Do. Cornwallis, Blackadder, 12 do de Waterford, à T. Frost & cie. lest.
- Do. Wm. Fell, Farren, 15 do de Newry, à Pemberton et freres, do. 106 émigrés.
- Do. Aleri, Hogg, 7 do de Peterhead, à Tucker, Heath & cie. briques.
- Do. Promise, Grant, 27 mars de Londres, à H. Atkinson, en lest.
- Do. Two Sisters, Clay, 1er avril de Newcastle, à Pemberton et freres, do.
- Do. Hypolite, Wainright, 3 mai de New York, à H. Dubord, mélasse.
- Géât. Angélique, Le Jean, 11 jours de Halifax, à do. chandelle.
- Navire Wexford, Quinn, 12 avril de Wexford, à Pemberton et freres, lest, 18 émigrés.
- Do. Meteor, Watson, 6 do de Hull, à R. Methley, cargaison générale, 55 émigrés.
- Do. Earl Keller, Hindmarsh, 5 do de Londres, à W. Price & cie. do. 41 do.
- Do. Nailer, Thompson, 11 do de Greenock, à J. Munn, do. 22 do.
- Barque Concord, Johns, 6 do de Bristol, à Lemesurier & cie. lest.
- Do. Clin, Young, 8 do de Liverpool, à Rodger Dean & cie. en lest.
- Do. Governor Douglas, Mock, 7 do de Cork, à J. S. Campbell, do. 45 émigrés.
- Do. Helene, Means, 8 do de Belfast, à —, 100 do.
- Do. Aurora, Chambers, 6 do de Hull, à G. Symes & fils, do. 33 émigrés.
- Do. General Wolfe, Reilpath, 1er do de Plymouth, à do.
- Do. Quebec, Baxter, 4 do de Liverpool, à A. Gilmour & cie. cargaison générale.
- Do. Mearns, Drysdale, 59 jours de Glasgow, à do. lest.
- Do. Wm., Friends, 21 mars de Londres, à Wm. Price & cie.
- Do. Fanny, Lane, 4 avril de do. à H. Atkinson & cie. do. 7 émigrés.
- Do. Fesde, McArthur, 54 jours de Glasgow, à A. Gilmour & cie. cargaison générale.
- Do. Medusa, Linton, 71 jours de Whitby, à —, lest, 46 émigrés.

30.—Navire Princess Royal, 14 avril de Newry, à Pemberton et freres, 101 do.  
—Barque Resolution, Rutter, 8 do de Portsmouth, à T. Curry, brandevin.  
—Do. Lord of the Isles, Douglas, 6 do de Londres, à Gillespie, Finlay & cie. cargaison générale.  
—Do. Fair Isle, Winn, 16 do de Liverpool, à T. Frost & cie. do. 12 émigrés.  
—Do. Victoria, Mitchell, 13 do de Cork, à Wm. Price & cie. lest, 73 do.  
—Brick Promise, Spearer, 12 do de Liverpool, à W. Sharples & fils, sel.  
—Do. Spring, Hornby, 14 do de Londres, cargaison générale, 4 émigrés, pour Montréal.  
—Do. City of Aberdeen, 17 do de Glasgow, à F. Maitland, cargaison générale.

#### Passagers.

Dans le Quebec, M. J. E. Ross, et Home.

#### NOUVELLES MARITIMES.

Le télégraphe annonce, à 10 heures et 1/2 A. M., 4 navires, 7 barges, 16 bricks et 1 goélette.

#### IMPORTATION.

Dans le Brick Glenifer, de Greenock — 6 balles lainages et toiles à George Ross & cie.; 6 balles 13 balles lainages cotonnades et toiles 5 sacs fils de coton 2 bûtes mercerie 2 balles 1 caisse papeterie 83 tonnes rum à L. Kidd & cie.; 39 tonnes rum 90 barriques mercerie 10 boucauts sucre blanc 11 pipes téné-riffe 20 barriques brandy 6 balles toile à voile 20 bouites sucre candi à R. P. Ross. 45 pipes brandy à P. & D. Burnett. 22 barriques madère 3 caisses vins français à E. Baird. 80 tonnes charbon 40 saumon fer 151 tourquères 5 caisses mastic 3 boites cuir 3 boites quincaillerie 9 do. 1 balle lainages et cotonnades 1 balle papeterie, 14 do. 7 balles mercerie 33 boites 14 balles cotonnades et toiles 3 do fil à coudre a Masson, Strang & cie. 5 boites cotonnades 4 do. 6 balles mercerie 2 barriques vin de Sicile à J. & J. M. Fraser. 7 boites cotonnades 5 boites 5 caisses mercerie et papeterie à Larocque, Bernard & cie. 11 balles cotonnades et toiles à John Torrance & cie. 1 balle coton et toile à W. Macintosh. 1 boucaut quincaillerie 2 quarts vin d'Espagne et de Portugal à ordre. 23 balles cotons, 4 quarts vins de Sicile à W. Guild & cie. 22 balles 1 caisse coton à J. Young. 3 balles fils à cordonner 3 quarts quincaillerie 60 balles cordages à W. Bradbury & cie. 2 boites coton à Robert Shadden. 2 balles cotons à W. Smith & cie. 2 balles bonnets écossais 1 balle coton 1 do. mercerie à R. Armour. 7 balles 12 caisses papeterie à ordre. 4 caisses papeterie à Bland et M. Viger. 4 caisses 4 boites papeterie à Buchanan & cie. 2 caisses - balles papeterie à Jas. J. Scott & cie. 5 caisses papeterie à A. C. Moutgomery & cie. 1 balle papeterie à W. Pedie & cie. 15 quarts sucre blanc au maître... 13 quarts sucre blanc 4 balles cotons et fil 25 firkins harengs 1 quart quincaillerie 2 quarts 1 balle médecines à ordre.

Dans le Navire Margaret Sumpton de Liverpool. — 5 quarts 3 caisses quincaillerie 1 caisses ardoise 2 enclumes 3 paquets etocs 3 sacs chaux 36 chaudrons 3 quarts vases divers 8 paquets pelles 2 paires soufflets 1 quart poëles à R. B. Seymoure; 67 boites 47 balles cotons et tricote 1 quart fil à coudre 12 quarts quincaillerie 10 quarts cloux 100 boites savon à M. M. Strang, Langevin & cie. 8 caisses 5 quarts quincaillerie 70 caisses fer-blanc à T. Elmhorst... 70 paquets poëles à friser 8 paquets fil de fer 5 enclumes 60 paquets acier, 4 balles 6 caisses cotons 15 caisses 8 balles tricote 1 balle 10 caisses lainages à W. Budden & cie. 1 balle mercerie 4 do quincaillerie 2 do joailleries à R. F. Maitland & cie. 4 balles 2 caisses coton à H. Atkinson... 45 balles étoffes de coton et tricotees à C. Brooke & cie. 7 balles 1 caisse coton à G. H. Park... 1 balle quincaillerie à T. G. Cathro... 4 boucauts moutarde 1 boucaut 5 quarts 10 barils genébre 2 boites papeterie, 14 boucauts brandy à H. W. Welsh... 1 tierçon quincaillerie 1 balle draps à J. Bell... 35 quarts 4 caisses quincaillerie 8 paquets acier 63 barils 4 quarts cloux 18 enclumes 60 tourquères 20 paquets fil de fer 78 paquets pelles 3 paquets poëles 12 paires soufflets 2 caisses fusils 6 quarts vases diverses 6 paires poëles 2 quarts ouvrages en fonte 2 caisses ardoises 5 paquets etocs 1 caisse de fer à FX Méthot... 8 quarts 1 caisse quincaillerie, 3 paquets acier 3 quarts chaux 40 paquets cerclés de fer 3 quarts cloux à F. Defoy... 4 balles ficelle à R. Methley... 3 balles flanelle à — Grainger... 150 quarts farine d'avoine 10 pipes brandy 200 boites savon à Watson Black & cie... 330 paquets fer à cerclés à James George... 200 quarts de cloux à Lemesurier & cie... 103 quarts cloux 21 tonnes charbon 13 caisses 19 balles 1 boucaut étoffes de coton et tricotees à J. & J. M. Fraser... 3 quarts cloux, 10 quarts 1 caisse quincaillerie, 3 paniers poëles 1 quart 19 paquets pelles, 6 paires soufflets 2 enclumes, 3 quarts vases 2 feuilles 51 barres plomb 2 quarts plomb à tirer 1 quart mastic 1 baril matériaux de peinture 12 grilles 60 tourquères à C. Bouchard... 3 caisses quincaillerie à G. Brown... 3 quarts quincaillerie à P. Dorion... 3 do do à L. Boivin & cie... 6 quarts 2 caisses do, 1 quart peintures 1 quart vases divers 1 paquet brides 3 poëles 6 grilles 18 quarts cloux 1 panier poëles 1 sac traits 12 poids 14 paquets pelles à H. S. Scott & cie... 2 balles 2 caisses coton 1 balle lainage 1 caisse quincaillerie à Masse & Boisseau... 1 quart quincaillerie à J. W. Marett... 100 boites citrons 100 paniers rasiens 100 sacs noix 20 quarts corants 200 boites fer-blanc à R. H. W... 4 caisses ferrailles 1 balle brette à T. Gideron, 100 quarts graud 22 quarts vins d'Espagne 420 boites savon, 44 sacs café 20 sacs noix à T. Gibb & cie. 12 ballots papeterie à T. Cary & cie. 24 balles 10 caisses étoffes de coton et tricotees 4 caisses quincaillerie 4 boucauts merceria à A. Laurie & cie. 37 balles 34 caisses 4 valises lainages, cotonnades et mercerie 5 caisses chapeaux 10 caisses ferrailles 1 do chapeaux de Livourne 260 quarts cloux 50 paquets poëles 12 paquets pelles à Paterson, Young & cie. 38 quarts 9 caisses 1 panier ferrailles 1 panier vases divers 29 quarts cloux 4 paquets acier 78 tourquères 3 paquets cuivre 4 paquets fil de fer 26 paquets béches 6 paires soufflets 6 enclumes 12 poids 6 ballots faïencerie 15 caisses lainages 7 caisses à ordre.

Dans le Broxborough, de Canton. — 500 boites thé Bohea 600 do Congo 3985 Twanky 600 do Souchong 253 do Hyson 400 do do. 773 caisses 1251 boites jeune Hyson 1560 caisses Hyson.

Dans le Mary, Pittipaw, de Halifax. — 44 tonnes 3 boucauts rum 10 do vinaigre 10 quarts do, 57 boucauts 15 barils huile de baleine à C. F. Aylwin. 20 tonnes rum 1 pipe vinaigre 3 boites vitres 14 demi-barils rasiens 15 do brai à Martin Chinc, 197 boites harengs de Digby à H. Dubord. 4 demi-barils vinaigre à ordre.

Dans la goélette Elizabeth, Allen, de Halifax. — 51 boucauts 1 tierce 99 barils de cassoade 187 boites harengs de Digby 25 barils do. à C. F. Aylwin.

#### MARIES.

Ce matin, par sa grandeur monseigneur l'évêque de Québec, l'honorable Roch de St. Ours, membre du conseil législatif de cette province, & Hermine, fille aînée de Louis Juchereau Duchesnay, écuyer, député adjoint-général des milices &c. &c. Ce matin, par monseigneur le curé de Québec, M. Pierre Winter, étudiant en droit, à demeuré Luce Catherine Pitt, quatrième fille de feu Thomas Pitt, écuyer, notaire.

Toutes les personnes qui peuvent avoir ou qui prétendent avoir quelques privilèges ou hypothèques, en vertu d'aucun titre ou par tout autre moyen quelconque, dans ou sur les propriétés ci-dessous désignées de signifier par écrit leurs oppositions, et de les filer au Bureau du Protonotaire, huit jours au moins avant le jour fixé pour la demande de la ratification, à défaut de quoi elles seront pour toujours forcloses du droit de le faire.

Vente par John Phillips et Caroline Short, son épouse, à Chas. Smith, jun.: Lot no. 2, basse-ville de Québec, de quarante-et-un pieds de front et cinquante-neuf pieds de profondeur, borné par une rue conduisant au quai de feu Goudie, entre les prémisses des vendeurs, héritiers Ross, James George et Joseph Langany, avec un hangar de pierres et autres bâtisses. — Application pour sentence de ratification le 18 juin.

#### MONTREAL.

Vente par Benjamin Lauzon à John Fisher: Un emplacement au faubourg St. Antoine de Montreal, de cinquante-sept pieds ou environ de front, sur deux cent cinquante-huit pieds de prof fondeur, end de là prenant quatre-vingt-huit pieds de front, sur encore cinquante-sept pieds de profondeur, en tout trois cent-vingt-neuf pieds de profondeur, plus ou moins, tenant à la grande rue du dit faubourg, la rue St. Bonaventure, Dlle. Marguerite Dubois, Pierre Gougeon ou représentants, veuve François Langlois dit Traversy et veuve McDonell, avec maison de pierre, pressoir tannerie, hangar et écurie. — Application pour sentence de ratification, le 10 juin.

ORDRE GENERAL DE MILICE. LE GOUVERNEUR GENERAL ET COMMANDANT EN CHEF L'ayant reçu un nombre d'application de personnes pour servir dans la milice incorporée, durant la dernière guerre, pour pensions et arrérages de pensions, en vertu de l'acte Geo. 3, ch. 55, il a plu à Son Excellence d'ordonner une assemblée d'un Bureau Médical à l'Hôpital Général Militaire, dans la rue St. Louis, à Québec, LUNDI LE DIXIEME JOUR DE JUIN, afin d'examiner et faire rapport sur leurs cas respectifs, conformément à l'acte ci-dessus cité, et d'ordonner que tels militaires qui ont déjà envoyé leurs réclamations, se trouvent présents le jour ci-dessus mentionné, et il a aussi plu à Son Excellence d'ordonner qu'il se tienne un Bureau de Médecine tous les trois mois après, afin d'examiner les réclamations de ceux qui en présentent; et toutes applications doivent être présentées au moins quinze jours avant l'assemblée du dit Board, accompagnées des documents et pièces justificatives nécessaires au soutien de leurs réclamations.

Par ordre, F. VASSAL DE MONVIEL, Adjt. Géol. Milc.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES. Québec, 16e mai 1853.

ORDRE GENERAL DE MILICE. LE GOUVERNEUR GENERAL ET COMMANDANT EN CHEF L'ayant reçu un nombre d'application de personnes pour servir dans la milice incorporée, durant la dernière guerre, pour pensions et arrérages de pensions, en vertu de l'acte Geo. 3, ch. 55, il a plu à Son Excellence d'ordonner une assemblée d'un Bureau Médical à l'Hôpital Général Militaire, dans la rue St. Louis, à Québec, LUNDI LE DIXIEME JOUR DE JUIN, afin d'examiner et faire rapport sur leurs cas respectifs, conformément à l'acte ci-dessus cité, et d'ordonner que tels militaires qui ont déjà envoyé leurs réclamations, se trouvent présents le jour ci-dessus mentionné, et il a aussi plu à Son Excellence d'ordonner qu'il se tienne un Bureau de Médecine tous les trois mois après, afin d'examiner les réclamations de ceux qui en présentent; et toutes applications doivent être présentées au moins quinze jours avant l'assemblée du dit Board, accompagnées des documents et pièces justificatives nécessaires au soutien de leurs réclamations.

Par ordre, F. VASSAL DE MONVIEL, Adjt. Géol. Milc.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES. Québec, 16e mai 1853.

ORDRE GENERAL DE MILICE. LE GOUVERNEUR GENERAL ET COMMANDANT EN CHEF L'ayant reçu un nombre d'application de personnes pour servir dans la milice incorporée, durant la dernière guerre, pour pensions et arrérages de pensions, en vertu de l'acte Geo. 3, ch. 55, il a plu à Son Excellence d'ordonner une assemblée d'un Bureau Médical à l'Hôpital Général Militaire, dans la rue St. Louis, à Québec, LUNDI LE DIXIEME JOUR DE JUIN, afin d'examiner et faire rapport sur leurs cas respectifs, conformément à l'acte ci-dessus cité, et d'ordonner que tels militaires qui ont déjà envoyé leurs réclamations, se trouvent présents le jour ci-dessus mentionné, et il a aussi plu à Son Excellence d'ordonner qu'il se tienne un Bureau de Médecine tous les trois mois après, afin d'examiner les réclamations de ceux qui en présentent; et toutes applications doivent être présentées au moins quinze jours avant l'assemblée du dit Board, accompagnées des documents et pièces justificatives nécessaires au soutien de leurs réclamations.

Par ordre, F. VASSAL DE MONVIEL, Adjt. Géol. Milc.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES. Québec, 16e mai 1853.

ORDRE GENERAL DE MILICE. LE GOUVERNEUR GENERAL ET COMMANDANT EN CHEF L'ayant reçu un nombre d'application de personnes pour servir dans la milice incorporée, durant la dernière guerre, pour pensions et arrérages de pensions, en vertu de l'acte Geo. 3, ch. 55, il a plu à Son Excellence d'ordonner une assemblée d'un Bureau Médical à l'Hôpital Général Militaire, dans la rue St. Louis, à Québec, LUNDI LE DIXIEME JOUR DE JUIN, afin d'examiner et faire rapport sur leurs cas respectifs, conformément à l'acte ci-dessus cité, et d'ordonner que tels militaires qui ont déjà envoyé leurs réclamations, se trouvent présents le jour ci-dessus mentionné, et il a aussi plu à Son Excellence d'ordonner qu'il se tienne un Bureau de Médecine tous les trois mois après, afin d'examiner les réclamations de ceux qui en présentent; et toutes applications doivent être présentées au moins quinze jours avant l'assemblée du dit Board, accompagnées des documents et pièces justificatives nécessaires au soutien de leurs réclamations.

Par ordre, F. VASSAL DE MONVIEL, Adjt. Géol. Milc.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES. Québec, 16e mai 1853.

ORDRE GENERAL DE MILICE. LE GOUVERNEUR GENERAL ET COMMANDANT EN CHEF L'ayant reçu un nombre d'application de personnes pour servir dans la milice incorporée, durant la dernière guerre, pour pensions et arrérages de pensions, en vertu de l'acte Geo. 3, ch. 55, il a plu à Son Excellence d'ordonner une assemblée d'un Bureau Médical à l'Hôpital Général Militaire, dans la rue St. Louis, à Québec, LUNDI LE DIXIEME JOUR DE JUIN, afin d'examiner et faire rapport sur leurs cas respectifs, conformément à l'acte ci-dessus cité, et d'ordonner que tels militaires qui ont déjà envoyé leurs réclamations, se trouvent présents le jour ci-dessus mentionné, et il a aussi plu à Son Excellence d'ordonner qu'il se tienne un Bureau de Médecine tous les trois mois après, afin d'examiner les réclamations de ceux qui en présentent; et toutes applications doivent être présentées au moins quinze jours avant l'assemblée du dit Board, accompagnées des documents et pièces justificatives nécessaires au soutien de leurs réclamations.

Par ordre, F. VASSAL DE MONVIEL, Adjt. Géol. Milc.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES. Québec, 16e mai 1853.

ORDRE GENERAL DE MILICE. LE GOUVERNEUR GENERAL ET COMMANDANT EN CHEF L'ayant reçu un nombre d'application de personnes pour servir dans la milice incorporée, durant la dernière guerre, pour pensions et arrérages de pensions, en vertu de l'acte Geo. 3, ch. 55, il a plu à Son Excellence d'ordonner une assemblée d'un Bureau Médical à l'Hôpital Général Militaire, dans la rue St. Louis, à Québec, LUNDI LE DIXIEME JOUR DE JUIN, afin d'examiner et faire rapport sur leurs cas respectifs, conformément à l'acte ci-dessus cité, et d'ordonner que tels militaires qui ont déjà envoyé leurs réclamations, se trouvent présents le jour ci-dessus mentionné, et il a aussi plu à Son Excellence d'ordonner qu'il se tienne un Bureau de Médecine tous les trois mois après, afin d'examiner les réclamations de ceux qui en présentent; et toutes applications doivent être présentées au moins quinze jours avant l'assemblée du dit Board, accompagnées des documents et pièces justificatives nécessaires au soutien de leurs réclamations.

Par ordre, F. VASSAL DE MONVIEL, Adjt. Géol. Milc.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES. Québec, 16e mai 1853.

ORDRE GENERAL DE MILICE. LE GOUVERNEUR GENERAL ET COMMANDANT EN CHEF L'ayant reçu un nombre d'application de personnes pour servir dans la milice incorporée, durant la dernière guerre, pour pensions et arrérages de pensions, en vertu de l'acte Geo. 3, ch. 55, il a plu à Son Excellence d'ordonner une assemblée d'un Bureau Médical à l'Hôpital Général Militaire, dans la rue St. Louis, à Québec, LUNDI LE DIXIEME JOUR DE JUIN, afin d'examiner et faire rapport sur leurs cas respectifs, conformément à l'acte ci-dessus cité, et d'ordonner que tels militaires qui ont déjà envoyé leurs réclamations, se trouvent présents le jour ci-dessus mentionné, et il a aussi plu à Son Excellence d'ordonner qu'il se tienne un Bureau de Médecine tous les trois mois après, afin d'examiner les réclamations de ceux qui en présentent; et toutes applications doivent être présentées au moins quinze jours avant l'assemblée du dit Board,

